



## Un événement imprévu ...

Par **capri**, le **07/05/2014** à **14:24**

bonjour

voici un résumé simple de ma situation :

mon pere a fait son partage de son vivant entre ma soeur et moi il y a plus de 10 ans avec l accord de nous deux et a réparti ces biens de la maniere suivante :

une maison avec beaucoup de travaux a moi et des terrains et de l argent pour ma soeur .

mon pere est décédé il y a maintenant 3 ans a plus de 80 ans donc nous avons eu notre heritage comme convenu .

j ai engagé de nombreux frais dans cette maison en mauvais etat et aujourdhui elle est devenu ma maison principal .

une surprise devait nous attendre ma soeur et moi il y a quelque mois une demi soeur dont personne n a jamais entendu parlé a fait son apparition !  
apparament une relation sans lendemain vers l age 20 ans mais elle est legalement reconnu .

donc je ne conteste pas cette demi soeur ni son droit a une part d heritage mais ma question est simplement :

A quoi a t elle droit ?

cette part est elle calculé sur l heritage fait par mon pere de son vivant il y a 10 ans ?

sur la valeur des biens il y a 3 ans a son deces ?

ou la valeur des biens aujourdhui ?

merci de votre réponse

Par **opium**, le **07/05/2014** à **17:07**

comment ce fait il qu elle apparait?Ne serais pas justement pour l héritage?Ou peut être que sa mère lui avait interdit de voir votre père de son vivant et maintenant elle l a fait exister pour récupérer des parts.Il faut que vous fassiez des recherches sur le passé de sa mère.si votre père l a reconnu,la mère de votre demi soeur a surement demandé une PA.Ou peut être qu elle a déchu votre père de tous droits.c'est louche